

s'agit en cette occurrence d'une nouvelle politique qui consiste à consacrer les deniers publics au dragage de ce lac et cela, dans l'intérêt d'une compagnie particulière, et de charger le propriétaire de cette compagnie particulière de faire le dragage de ce port dans l'intérêt du public. J'estime que l'honorable ministre devrait nous soumettre un rapport complet de la façon que ces travaux ont été exécutés et nous indiquer quel est celui qui a demandé l'exécution de cet ouvrage. Il a cru bon de dépenser des deniers publics que la Chambre n'avait pas voté dans le but de draguer le lac Ontario en face de cette briqueterie. Je regrette que l'honorable ministre, malgré les demandes réitérées que j'ai fait entendre dans le passé à seule fin de convaincre le Gouvernement de la nécessité de dépenser quelque argent à cet endroit dans l'intérêt public, ait cru de bonne politique de dépenser cet argent dans l'intérêt d'une corporation particulière. Je ne suis pas très au courant des détails de cette affaire.

L'hon. M. PUGSLEY: J'étais plutôt enclin à croire cela.

M. BLAIN: Je suis presque convaincu que je connais ces détails aussi bien que mon honorable ami peut se targuer de les connaître. L'honorable ministre ne saurait espérer que je connusse à fond une politique dont personne n'a jamais entendu parler. J'ai toujours demandé à l'honorable ministre de dépenser quelque argent à Port-Crédit et cela dans l'intérêt public.

L'hon. M. PUGSLEY: Un port qui appartient à une société particulière.

M. BLAIN: En effet. Mon honorable ami ne devrait pas profiter de cette circonstance pour conclure qu'il ne faut pas dépenser quelque argent à cet endroit, puisqu'il dit maintenant que le propriétaire de cette briqueterie a dépensé certains deniers au dragage en face du quai qui appartient à un particulier. Pourquoi l'honorable ministre n'a-t-il pas mis à l'œuvre à cet endroit un dragueur de l'Etat pour exécuter le travail de façon à ce que les habitants de ce village ne fissent entendre de plaintes? Si mon honorable ami le désire, je crois que je pourrai fournir cette raison à la Chambre démontrant la cause de tout cela, mais il vaudrait peut-être mieux pour moi attendre une occasion plus favorable d'expliquer cette question.

L'hon. M. PUGSLEY: Nulle plainte n'est parvenue au ministère au sujet de ce dragage à Port-Crédit. Je me suis rendu moi-même à cet endroit et j'en suis venu à la conclusion que l'intérêt public réclamait la construction de quais et de dock dans cette localité. La compagnie possédant cette briqueterie et le dock étant bâti, il fallait construire un brise-lames et l'on tomba d'accord sur ce point que le public

pourrait se servir en tous temps de ce dock, tout comme il avait le droit d'utiliser un dock quelconque d'un port quelconque. A l'ancien Port-Crédit le dock appartenait entièrement à une compagnie particulière.

C'était là une politique des plus malheureuses, mais l'ancien gouvernement de l'Ontario, longtemps avant la Confédération, avait abandonné nombre de ports à des compagnies particulières.

M. BLAIN: Dont mon honorable ami a acquis les droits dans nombre de cas.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, c'était là une bonne politique. Je crois que l'Etat devrait avoir la propriété de tous les ports importants des Grands lacs et les outiller dans l'intérêt public. Port-Crédit appartient à une corporation particulière au point de la navigation. On a cru que le dragueur de l'Etat pourrait creuser la rivière en face de ce nouveau dock et cela, mieux que n'aurait pu le faire le dragueur qui appartient à cette compagnie particulière.

M. BLAIN: Pourquoi?

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne sais au juste. Ce fut peut-être à cause de la profondeur de l'eau, car certains dragueurs poursuivent mieux leur travail à une certaine profondeur d'eau que ne sauraient le faire d'autres dragueurs; ou bien tout cela était peut-être dû à quelque différence dans la nature des matières qu'il fallait enlever. La compagnie a mis son dragueur à l'œuvre dans l'ancien port et a fait plus d'ouvrage à cet endroit que n'en a exécuté dans le nouveau port le dragueur de l'Etat. Les avantages, au point de vue du transport du trafic à Port-Crédit, ont été augmentés grandement de ce fait. Mon honorable ami, au lieu de trouver à redire, devrait au moins reconnaître au ministère le mérite qui lui revient pour les travaux exécutés.

M. BLAIN: Si je comprends bien la déclaration de l'honorable ministre, ce furent là les deux ouvrages exécutés—l'un dans le lac Ontario, en face de la propriété que possédait la compagnie qui exploitait cette briqueterie. . .

L'hon. M. PUGSLEY: . . . et qui avait construit un brise-lames qui assurait la sécurité des navires qui fréquentaient ce port. . .

M. BLAIN: . . . et la même compagnie a construit un autre quai à cet endroit sur une propriété particulière et mon honorable ami a permis au dragueur de cette compagnie de creuser le lac en face du quai que cette compagnie avait construit.

L'hon. M. PUGSLEY: Non pas, puisqu'il s'agissait de creuser la rivière aux abords du quai de Port-Crédit.